Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie







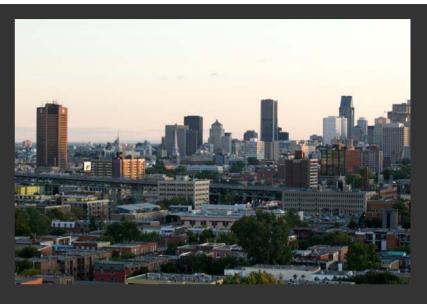
Office de consultation publique de Montréal : 12 mai 2011 Le secteur Parthenais Les abords de la station de métro Papineau Les abords de la rue Notre-Dame Le secteur d'emploi



Plan de la présentation

- 1- Mise en contexte
- 2- Zones d'intervention
- 3- Conclusion







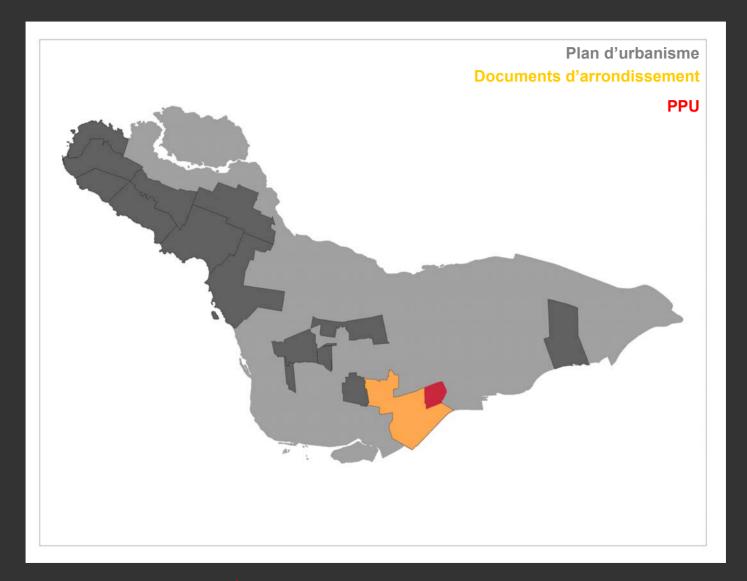
Mise en contexte

Mandat

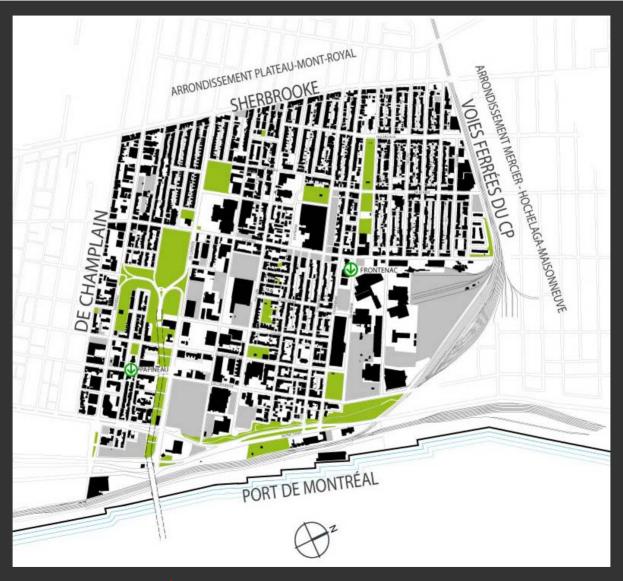
Juin 2010: mandat de planification

- Énoncé d'aménagement du centre-ville
- Programmes particulier d'urbanisme
 - Quartier Sainte-Marie
 - Quartier des grands jardins
 - Quartier des spectacles Secteur est

Qu'est-ce qu'un programme particulier d'urbanisme (PPU) ?



Territoire d'application



Orientations du PPU

- 1 La qualité des milieux de vie
- 2 La mise en valeur du potentiel de développement du territoire
- Le développement d'une économie diversifiée

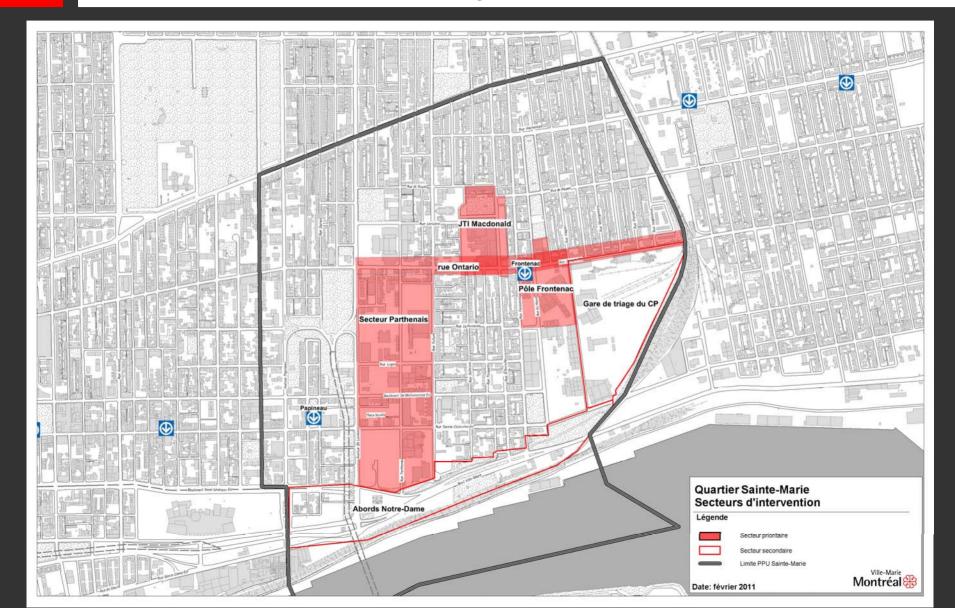








Secteurs d'intervention prioritaire



Zones d'intervention

Le secteur Parthenais



Le secteur Parthenais

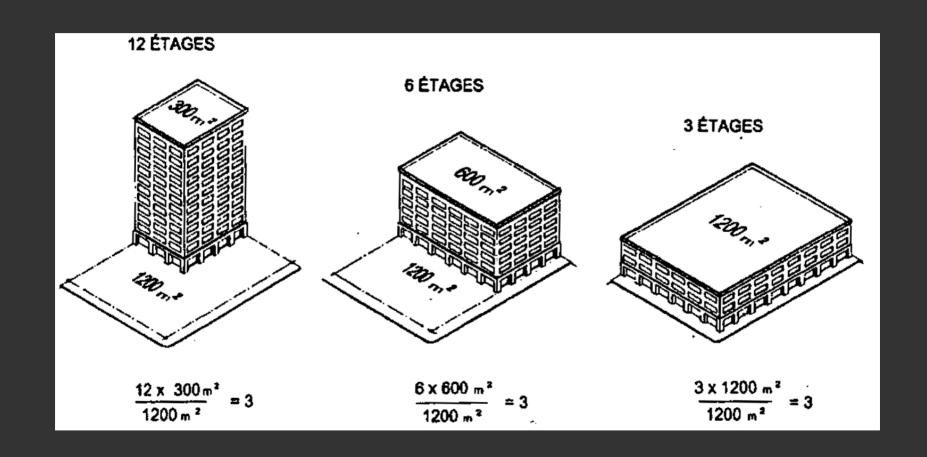


Le secteur Parthenais: balises d'aménagement

Orientations générales:

- Profiter des opportunités de développement dans ce secteur pour resserrer le tissu urbain
- Offrir des parcours conviviaux et des aménagements de qualité en appui à la densification du secteur
- Resserrer le tissu urbain par l'insertion de nouvelles constructions sur les terrains vacants ou sousutilisés localisés au cœur des îlots
- 2. Créer une trame piétonne interne favorisant la perméabilité des îlots et la mobilité active
- 3. Favoriser la convivialité des corridors piétons sous le pont Jacques-Cartier, en poursuivant notamment les initiatives de verdissement entamées par l'organisme Soverdi
- 4. Favoriser la création de liens entre la nouvelle trame proposée dans le cadre du développement de l'îlot De Lorimier et la trame existante à l'ouest de l'avenue De Lorimier
- 5. Favoriser la mise en valeur du site historique du Pied-du-Courant et de la station de pompage Craig
- 6. Encourager l'animation de la rue Sainte-Catherine en intégrant des commerces au rez-de-chaussée des bâtiments ayant façade sur rue

Densité = coefficient d'occupation du sol (C.O.S)



2

Modifications des paramètres réglementaires

Îlot SQ Densité 4 → 6 Hauteur (m) 16 → 25

RU

Hauteur = 16 m

Îlot De Lorimier Densité

4 → 6

Hauteur (m)

44

RU

Densité = 4

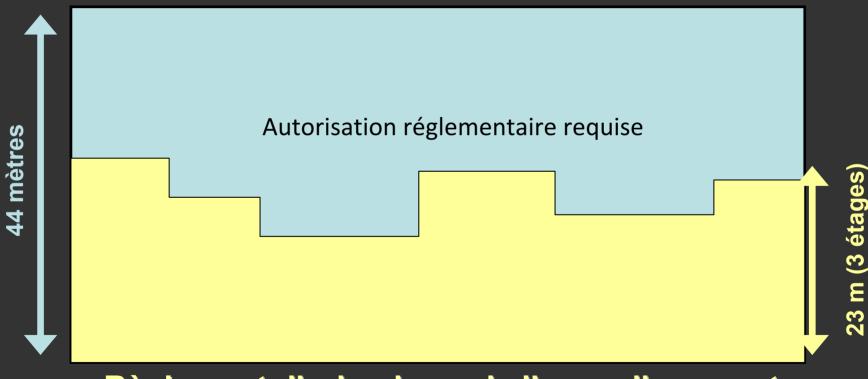
Hauteur = 23 m (3étages)

Usage = I.2C



Plan d'urbanisme VS Règlement d'urbanisme

Plan d'urbanisme



Règlement d'urbanisme de l'arrondissement

Les abords de la rue Notre-Dame



L'entrée de ville



Métro Papineau

Densité 4 → 6

Hauteur (m) 16 → 35

RU Densité = 4 Hauteur = 16 m



Secteur résidentiel

Secteur d'emploi



Conclusion

